



HAL
open science

Politique de revitalisation et nuits urbaines, le cas de Bordeaux

Cécilia Comelli

► **To cite this version:**

Cécilia Comelli. Politique de revitalisation et nuits urbaines, le cas de Bordeaux. *L'Espace Politique*, 2016, Géographie politique des temps urbains, 3 (30), 10.4000/espacepolitique.3988 . halshs-01533667

HAL Id: halshs-01533667

<https://shs.hal.science/halshs-01533667>

Submitted on 6 Jun 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Politique de revitalisation et nuits urbaines, le cas de Bordeaux

Cécilia Comelli

Docteure en géographie, membre de l'UMR 5319 PASSAGES, Université Bordeaux Montaigne

cecilia_comelli@hotmail.com

Langue de l'article : français

Résumé :

Cet article s'intéresse aux liens entre les politiques urbaines et la temporalité nocturne dans le cadre de la ville de Bordeaux. Il présente la politique de revitalisation du centre-ville menée depuis l'élection en qualité de maire d'Alain Juppé en 1995 et ses conséquences sur les espaces et les temps pour les différents résidents et usagers. Cette politique a pour conséquence une mutation profonde des espaces concernés tant sur les plans morphologiques que sociologiques mais elle est également productrice de temporalités spécifiques. Les rénovations ont entraîné une forte attractivité dans ces quartiers, y compris dans la temporalité nocturne. L'approche choisie postule que les mutations socio-spatio-temporelles induites par les projets urbains sont à l'origine de tensions liées à un partage conflictuel des espaces et des temps, principalement entre les résidents, les sortants nocturnes et les établissements de loisirs dont l'offre s'est fortement développée ces dernières années. De ce fait, le présent article s'intéresse plus particulièrement à l'impact des projets urbains sur la dimension festive de la ville nocturne. Ces nouvelles pratiques ne semblent pas être perçues comme une opportunité de développement économique par la mairie qui tente de les limiter.

Mots clefs : Bordeaux, revitalisation, nuit, conflit d'usage, régulation

Abstract :

This paper focuses on the links between urban policies and the night in Bordeaux. It shows the policy of revitalization of the city-center conducted since 1995 when Alain Juppé was elected as Mayor, and its consequences on spaces and times for the different users. This policy is responsible of a deep change on the areas targeted, morphologically and sociologically, and produces specific temporalities. The approach taken postulated that socio-spatio-temporal changes cause a conflicting sharing of spaces and times, especially between inhabitants, night people and entertainment institutions, which offer has strongly increased since the last few years. Therefore, this paper focuses on the impact of urban projects on the festive dimension of the urban night. These new practices do not seem to be taken as an economic opportunity by the local authorities who try to limit them.

Key words: Bordeaux, revitalization, night, conflict of use, regulation

Introduction :

Les politiques urbaines à travers la mise en œuvre de leurs projets ont un impact important sur les espaces et les usagers qui les fréquentent (Fijalkow, 2007) mais aussi sur les temporalités individuelles et collectives qu'elles créent ou modifient, inconsciemment parfois. Ces politiques, par les mutations qu'elles entraînent peuvent être à l'origine de conflits entre les usagers, ainsi que l'ont montré D. Sibley (1995) ou A. Margier plus récemment (2013). Dans le cas présenté ici, il s'agit surtout de conflits d'appropriation de l'espace et du temps entre les nouveaux riverains et les usagers nocturnes, lesquels peuvent être considérés comme des personnes marginales en raison de pratiques ne correspondant pas à un certain idéal des premiers et souvent des pouvoirs publics.

A Bordeaux, depuis 1995 et l'élection d'Alain Juppé en tant que maire, la politique de revitalisation a profondément transformé certains quartiers, tant dans leurs aménagements et leurs morphologies que dans les pratiques associées à certaines temporalités. Ces mutations ont lieu dans un contexte de compétition urbaine où les espaces publics deviennent l'objet de toutes les attentions pour les élus et les aménageurs qui cherchent à les différencier, bien que les mêmes « recettes » sont appliquées à travers le monde, notamment celle de la labellisation, et ce afin d'être le plus attractif possible (Harvey, 1989). Je vais m'intéresser plus spécifiquement à la temporalité nocturne de ces espaces urbains centraux en mutation et ainsi aux pratiques et aux représentations qui y sont associées¹. La méthodologie employée a consisté en de l'observation participante ou non sur le long terme (environ six années de terrain), la recension et l'étude de textes de loi, d'arrêtés municipaux et de la presse locale, des entretiens ont également été menés auprès de différents acteurs (élus, employés municipaux, associatifs, responsables et employés d'établissement de loisir nocturne) ainsi qu'auprès d'usagers de la nuit et de riverains. Les chiffres donnés, notamment sur les pratiques et les représentations des usagers, proviennent d'une enquête par questionnaire diffusée par internet (mails, réseaux sociaux et presse locale) à laquelle plus de 2500 personnes ont répondu.

¹ Les résultats présentés ici sont issus de ma thèse de doctorat en géographie dans laquelle ces mutations urbaines et leurs conséquences dans la temporalité nocturne ont été étudiées. La méthodologie employée a consisté en de l'observation participante ou non sur le long terme (environ six années de terrain), la recension et l'étude de textes de loi, d'arrêtés municipaux et de la presse locale, des entretiens ont également été menés auprès de différents acteurs (élus, employés municipaux, associatifs, responsables et employés d'établissement de loisir nocturne) ainsi qu'auprès d'usagers de la nuit et de riverains. Les chiffres donnés, notamment sur les pratiques et les représentations des usagers, proviennent d'une enquête par questionnaire diffusée par internet (mails, réseaux sociaux et presse locale) à laquelle plus de 2 500 personnes ont répondu et qui a été réalisée avec Lime Survey et traitée avec Modalisa. Le lien entre les projets urbains de revitalisation des centres et l'essor de la vie nocturne est le point central de ma thèse, dont le cas d'étude était Bordeaux. Lien de la thèse : <https://hal.archives-ouvertes.fr/tel-01232015>

L'essor des pratiques festives et leurs réceptions par les riverains et les autorités locales seront développées dans le présent article. Les politiques urbaines ayant des conséquences sur les espaces et sur les temps de la ville, il semble pertinent de se demander de quelle façon les projets urbains exercent-ils un impact sur ces deux dimensions, quelles en sont les conséquences pour les résidents et les usagers en termes de pratiques et de représentations et que cela montre-t-il de la prise en compte des hétérogénéités temporelles par les élus.

Dans un premier temps, le contexte local et la politique de revitalisation menée dans le centre ancien à Bordeaux seront présentés. Je montrerai de quelle façon cette politique participe à modifier l'espace et les temps et notamment qu'elle est responsable d'une forte attractivité, y compris dans la temporalité nocturne. Ensuite, l'article expliquera en quoi ces nouvelles pratiques spatio-temporelles peuvent avoir pour incidence des conflits d'usages, principalement entre les résidents, les sortants nocturnes et les établissements de loisirs. Enfin, en réponse à ces nouvelles pratiques et aux conflits qui en résultent, la position de la municipalité et les réponses qu'elle apporte face à ces changements sera analysée.

1/ Des politiques de revitalisation qui ont des impacts sur les espaces et les temporalités

La ville de Bordeaux a longtemps été qualifiée de « belle endormie » en raison d'un manque de dynamisme sur les plans démographique, culturel ou économique. Depuis 1995, la municipalité a mis en place différents projets d'aménagement. Les deux plus importants sont l'instauration d'un transport en commun en site propre (ou TCSP), un tramway (projet mené conjointement avec la CUB² qui était maître d'ouvrage) et la réhabilitation des quais de la Garonne. La rénovation des quais est emblématique de ce qu'est devenue la ville de Bordeaux en une décennie, entre 2005 et 2015.

Les quais, point de départ des mutations spatio-temporelles

L'aménagement des quais est indissociable de la mise en place du tramway. C'est en fonction de son tracé qu'a été retenu le projet d'aménagement allant des façades à l'eau. L'aménagement des « espaces concomitants » au passage du tramway est une stratégie assez classique d'accompagnement des infrastructures qui consiste à profiter de travaux d'une certaine ampleur sur la voirie pour rénover et embellir de façade à façade le parcours emprunté. Cependant, à Bordeaux ces rénovations sont, de l'avis général, particulièrement réussies car : « sans doute a-t-on fait le travail sur les espaces publics avec plus de luxe, plus de talent, plus d'implication que dans d'autres situations urbaines (...) » (Marieu et Rouland, 2009, p. 56).

Au départ, ce sont donc les quais qui ont été réaménagés depuis leur centre géographique et symbolique : la place de la Bourse qui se trouve du côté des bâtiments et à laquelle fait désormais face le miroir d'eau (cf. fig. 3, n° 2), point d'orgue de la réhabilitation des quais qui est devenu un véritable « *monument populaire* » (Tapie, 2009). Ces changements, réalisés suivant les plans du paysagiste-urbaniste Michel Corajoud, se sont ensuite étendus de part et d'autre de ces espaces. Cette première phase des travaux réalisée dans le cadre du premier projet

² CUB : Communauté Urbaine de Bordeaux, devenue Bordeaux Métropole au 1^{er} janvier 2016.

urbain de la mandature d'Alain Juppé concerne environ quatre kilomètres de berges et a été achevée en 2009.



Figure 1: Les quais avant le réaménagement (1999, source : CUB, DR)



Figure 2 : Les quais après le réaménagement (2007, source : D. Doustin, M. Goudin, CUB, DR)

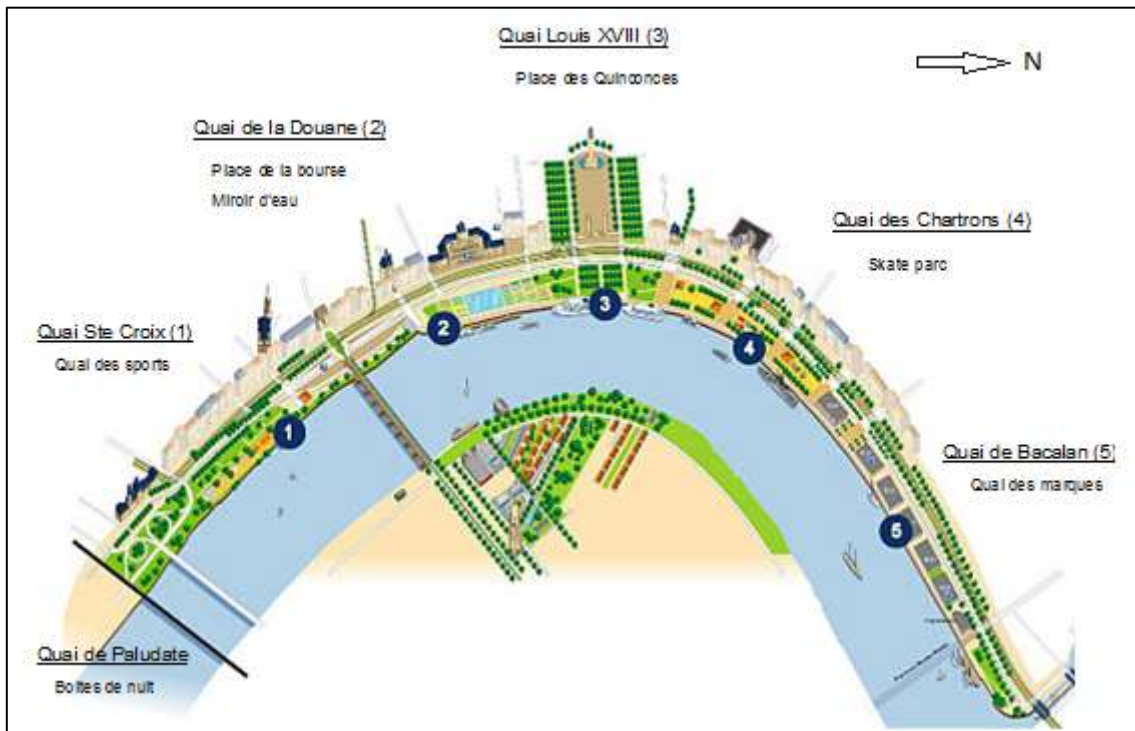


Figure 3: Aménagement des quais, projet Corajoud (Source : Mairie de Bordeaux, noms des lieux et équipements ajoutés par C. Comelli)

Le miroir d'eau est désormais un des principaux lieux de rendez-vous des lycéens et de quelques jeunes étudiants qui aiment s'y retrouver les vendredis et samedis soirs (fig. 4). Ce point d'orgue de la rénovation des quais a été conçu pour que les Bordelais et les touristes viennent y flâner et y voir le reflet de la place de la Bourse. Ni son concepteur ni les élus n'avaient anticipé qu'il deviendrait une pataugeoire où viendraient se rafraîchir petits et grands dès les premières chaleurs. Tandis que cette appropriation diurne a été plutôt bien acceptée par la municipalité qui utilise des photos montrant cette appropriation dans sa communication, l'appropriation nocturne qui n'avait pas non plus été prévue est très mal tolérée. Le problème majeur rencontré par la municipalité dans ces regroupements de jeunes au miroir d'eau est la consommation, parfois importante, d'alcool. Cette pratique est à l'origine de mesures prises par les autorités locales³.

³ Ces mesures seront développées dans la dernière partie.



Figure 4: Un vendredi soir au miroir d'eau (06/06/2014, 21 h 30, photo C. Comelli)

Ainsi, la rénovation des quais, à travers les infrastructures présentes, les fonctions attribuées⁴ et une mise en lumière soignée a rendu possible des pratiques spatiales et temporelles nouvelles, anticipées ou non, formelles et informelles et plus ou moins bien tolérées. Cette mutation spatio-temporelle n'est pas la seule qui découle des projets urbains menés par la municipalité. Une des principales transformations en termes de morphologie de l'espace, de représentations et de pratiques eut lieu dans le quartier Saint-Pierre qui jouxte la place de la Bourse vers l'intérieur de la ville (voir fig. 5).

⁴ Du nord au sud : le musée Cap Sciences, les boutiques et restaurants du Quai des marques, le *skate parc*, le miroir d'eau et des aires de pratiques sportives au quai des sports, puis tout le long : piste cyclable et promenade, et enfin des aires de jeux pour enfants, une grande pelouse et des parterres fleuris.



Figure 5: Bordeaux intra-boulevards, localisation des lieux de vie nocturne

La naissance d'une vie de quartier nocturne : l'exemple de Saint-Pierre

Parallèlement à la modernisation du réseau de transport en commun, la ville de Bordeaux mène une politique de rénovation du centre-ville au-delà des axes concernés par le passage du tramway. Le projet de rénovation du centre ancien s'est étalé de 2002 à 2010 et a concerné la restauration de 1 600 logements. Mais c'est dès 1997 qu'un programme de ravalement des façades est lancé dans le cadre du premier projet urbain, d'abord le long des quais puis dans les quartiers intérieurs. Ces obligations de ravalement concernent plus de 1 300 immeubles du centre historique. Le premier quartier concerné par les opérations de revitalisation, dont la mutation est aujourd'hui terminée, est celui de Saint-Pierre.

Quartier à l'architecture typique du XVIII^e siècle (avec des traces de l'époque médiévale également), il était encore dans les années 1950 un quartier populaire avec une forte population immigrée d'origine espagnole et portugaise, puis un secteur de la prostitution et de rendez-vous des punks dans les années 1980. M. Genty décrit ce quartier avant qu'il ne soit concerné par le projet urbain qui l'a transformé : « (...) la dégradation était considérable, faisant de Saint-Pierre, La Rousselle et Saint-Michel de petits espaces laissés à l'abandon avec des logements médiocres, voire des taudis occupés par des populations assez pauvres. » (Genty, 1998, p. 19).

Ce quartier pouvait néanmoins être attractif, en particulier la nuit, pour une population considérée comme marginale. Le quartier Saint-Pierre des années 1980 est typique du quartier pauvre à la mauvaise réputation. La description qu'en fait alors Catherine Bernié-Boissard est également très explicite :

« Le quartier Saint-Pierre est composé pour l'essentiel d'une population à faibles revenus ainsi que d'un sous-prolétariat significatif (nourrissant trafics en tout genre et prostitution). Je rencontre ici un métissage de traditions ouvrières (les dockers, dans la proximité des quais et des entreprises liées au transport maritime) et de l'immigration déqualifiée et sous-payée, hébergée dans des logements insalubres, débouchant sur une véritable déclassification urbaine. Ainsi des rues entières sont vouées aux maisons closes et hôtels de passe. » (Bernié-Boissard, 2004, p. 3)

Cette description est très éloignée de ce qu'est devenu ce quartier. Parmi les opérations accompagnant la réhabilitation, un large périmètre du secteur sauvegardé dont Saint-Pierre fait partie a été borné afin d'en limiter l'accès automobile. Cette piétonisation a permis de nouveaux usages de l'espace public, notamment l'installation de terrasses pour les bars et restaurants (fig. 6). Le ravalement et la mise en lumière ont rendu ces espaces, désormais libérés de voitures, agréables et attrayantes pour nombre de résidents et d'usagers, aussi bien le jour que la nuit. De plus, la situation géographique du quartier ainsi que les différents arrêts de tramway qui l'encadrent participent à son attractivité du fait de son accessibilité aisée.

Le plan lumière mis rapidement en place dès le premier mandat d'Alain Juppé (Mallet, 2010) joue un rôle fondamental dans les mutations de la nuit urbaine, en particulier sur les perceptions et le ressenti des usagers (Comelli, 2015). Réalisé par le concepteur-lumière Roger Narboni, il est indissociable du premier projet urbain « Bordeaux les deux rives » dont l'objectif est de redynamiser la ville et son image. Il est doté d'un schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL) indiquant les lignes à suivre. C'est ainsi qu'un service des « mises en lumière » est créé au sein du service en charge des projets urbains à la mairie en 1996 dont les premières réalisations sont les éclairages du patrimoine existant tel que le pont de pierre ou encore la place de la Bourse, afin de le valoriser mais aussi d'annoncer les projets à venir (Mallet, 2010).



Figure 6 : Une rue du quartier Saint Pierre avec ses terrasses un soir de week-end (ven. 18/10/13, 23h29, photos C. Comelli)

Ces changements morphologiques ont participé à entraîner des mutations sociologiques (Fijalkow, 2007, Smith, 2003) lesquelles, en retour, agissent également sur le patrimoine immobilier (du fait des travaux entrepris par les nouveaux propriétaires) ainsi que sur l'offre commerciale. Ce quartier est exemplaire dans l'étude du processus de gentrification. L'ancien quartier populaire s'est embourgeoisé au fil des ans. Les loyers ont augmenté et la population riveraine a changé, passant des classes populaires à une population d'étudiants et de cadres plus aisée⁵. En effet, comme l'ont écrit A. Clerval et A. Fleury : « *L'aménagement des espaces publics de proximité, qui participe pleinement à l'embellissement de la ville, contribue inmanquablement à valoriser l'immobilier dans les quartiers où il est mis en œuvre.* » (Clerval et Fleury, 2009). Au-delà de l'augmentation du prix du foncier, on y retrouve d'autres éléments marqueurs de la gentrification comme le type de commerce (Van Crielingen et Fleury, 2006). Ainsi, les commerces de proximité ont quasiment disparu et de nombreux restaurants sont désormais implantés dans ce quartier, ainsi que des cafés, des bars à vin, des boutiques d'art et d'objets de décoration et de vêtements de créateurs, un magasin de vêtements bio pour bébé, des librairies plus engagées et spécialisées que généralistes (BD, Arts) et un cinéma d'art et d'essai (l'Utopia). Les usagers disent apprécier le cadre et les nouvelles aménités de ce quartier, l'aspect sécuritaire est également mis en avant, notamment par les femmes. Car comme l'affirme R. Sennett : « *Nous ne créons dans nos villes que des espaces "inoffensifs", insignifiants et neutralisants, des espaces qui dissipent la menace du contact social.* » (Sennett, 2009). L'affluence y est continue tout au long de l'année et de la journée : le midi, les restaurants se remplissent de touristes et des personnes travaillant à proximité et il est, pour beaucoup de Bordelais, leur quartier préféré pour sortir le soir. Il est cité comme tel par presque la moitié des moins de 22 ans et par près de 70 % des plus de 22 ans interrogés dans le cadre de nos enquêtes. L'affluence qui est importante en semaine est cependant plus marquée les soirs de week-end et particulièrement aux beaux jours. Ces soirs-là, le quartier ne désemplit pas jusqu'à 2 h du matin, heure de fermeture des bars à Bordeaux. On remarque un peu de mouvements autour d'une heure du matin, heure de départ du dernier tramway le week-end, mais le quartier reste animé durant l'heure qui suit, voire plus tard après la fermeture des bars car de nombreux usagers résident à proximité.

Ainsi, la politique de rénovation de l'hyper-centre bordelais passe par la piétonisation et une volonté « d'embellissement » de ces quartiers. C'est notamment par le ravalement des façades et la mise en lumière que ces espaces sont transformés et offrent un cadre considéré comme agréable, voire beau par beaucoup. La conséquence première est de renforcer l'attractivité des secteurs concernés et ce, à tous les niveaux, que ce soit pour les investisseurs immobiliers ou les commerçants, pour les particuliers qui souhaitent y habiter et pour les simples usagers, bordelais et touristes qui viennent y flâner ou consommer l'offre proposée par les commerçants. Dans les deux espaces présentés, les quais et Saint-Pierre, la revalorisation est à l'origine d'un changement de perception qui les a rendus particulièrement attractifs dans de nouvelles

⁵ Dans les quartiers de la rive gauche intra-boulevards, les loyers ont augmenté de presque 20 % en moyenne et de plus de 25 % pour les T1 entre 2007 et 2013 (source A'Urba). Concernant l'évolution de la population, les revenus moyens des ménages des 2 Iris du quartier St Pierre sont passés de 17000 à 23500 € entre 2001 et 2009 (source : Insee).

temporalités, notamment nocturnes. Les usagers sont en demande de pouvoir accéder à ces espaces publics aussi bien le jour que la nuit, ou du moins en soirée. Ainsi, par exemple, après la fin des travaux, les demandes d'autorisations pour l'exploitation de terrasses ou pour l'organisation d'animations en soirée comme les concerts en plein air ont été nombreuses et obtenues avec facilité durant quelques mois, ce n'est plus le cas depuis fin 2012. Ainsi, plus l'offre existait et était variée, plus l'attraction grandissait.

Les élus avaient prévu que des commerçants allaient investir ces espaces réhabilités, ce qui accompagnerait la vitalité diurne du centre historique. Mais ils n'avaient manifestement pas anticipé que des établissements comme les restaurants et les cafés allaient également participer à développer l'offre dédiée aux loisirs nocturnes et qu'ils se développeraient avec une telle concentration dans certains secteurs, ni même du pouvoir d'attraction d'un seul établissement parfois. Ces pratiques festives nocturnes ordinaires, dont l'importance est relativement récente dans ces espaces, ne sont pas toujours bien acceptées, en particulier par le voisinage direct. Du fait de la présence de populations aux conceptions différentes de l'usage des espaces et des temps, ces mutations peuvent être à l'origine de tensions ou de conflits. Face à cette offre, parfois considérée comme « débordante », les autorités ont pris des mesures au fur et à mesure que les « problèmes » se présentaient.

II/ Tensions et conflits d'usages

Les tensions et conflits qui émergent paraissent liés à la présence de groupes aux intérêts différents, dont les conceptions respectives de l'usage des espaces et des temps ne semblent pas compatibles. R. Atkinson (2004), parmi d'autres, a bien montré qu'un des effets négatifs de la gentrification est l'émergence de conflits d'usage autour des espaces publics. L. Gwiazdzinski est le premier à avoir décrit les conflits liés plus spécifiquement à la temporalité nocturne :

« Les conflits se multiplient entre la ville qui dort, qui s'amuse et qui travaille et se cristallisent notamment autour des nuisances sonores, des horaires de fermeture des établissements et des commerces et de la consommation d'alcool dans l'espace public » (Gwiazdzinski, 2007, p. 98.)

Ces tensions se retrouvent à Bordeaux où les nuits festives « ordinaires » des quartiers gentrifiés ou en cours de mutations sont mal tolérées par la population de la classe supérieure. Une partie de ces nouveaux résidents, mieux nantis, porte un jugement négatif et considère les usages nocturnes de leur quartier comme des déviations, à l'exemple de la position des associations des riverains qui tentent d'agir sur la vie nocturne, de la mettre « en sourdine » en quelque sorte. En effet, comme l'affirme L. Gwiazdzinski, les tensions se cristallisent particulièrement autour du bruit perçu comme une nuisance (Gwiazdzinski, 2007).

Le bruit, première cause d'un partage conflictuel de certains espaces-temps

Revenons sur la situation du quartier Saint-Pierre. L'offre abondante, l'ambiance recherchée et la facilité d'accès du quartier concourent à intensifier la présence des usagers nocturnes. En effet, les nombreuses terrasses des restaurants et des bars emplissent les rues étroites et piétonnes du quartier. De plus, depuis l'interdiction de fumer entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008, la présence d'usagers, fumeurs ou non, s'est accentuée aux abords des établissements multipliant ces conflits liés notamment au bruit. Les responsables et les personnels de ces établissements passent beaucoup de temps à inviter les fumeurs (et autres clients ou passants)

à ne pas faire de bruit, à ne pas chanter ou crier sous les fenêtres des habitants (fig. 7) sous peine de voir intervenir la police pour tapage nocturne et de risquer une fermeture administrative. Certains établissements ont désormais un ou des agents de sécurité chargés d'y veiller, d'autant plus depuis qu'un arrêté municipal interdit de consommer de l'alcool dans l'espace public dont les terrasses des établissements font partie si les clients ne sont pas attablés pour consommer.



Figure 7 : Avertissement aux clients du pub le Dick Turpin's, rue du Loup (limite du quartier Saint-Pierre), rappelant la « bonne conduite » à tenir (19/09/10, photo C. Comelli)

Les nuisances sonores dans l'espace public sont également plus marquées à l'heure de la fermeture des établissements, lorsque les clients « traînent » avant de se disperser. Ces bruits proviennent des voix, elles peuvent aussi provenir de la musique émise par ces établissements. Une des raisons des tensions plus grandes à Saint-Pierre est la configuration des lieux : d'une part, comme déjà évoquée, la piétonisation rend possible l'appropriation des espaces par les terrasses et donc par les usagers, mais, d'autre part, ces rues du centre ancien ont la particularité d'être étroites et bordées d'immeubles, d'où un effet de résonance important. Si les établissements et leur clientèle deviennent la cible des associations de riverains ou parfois des services de la mairie, on peut y voir le signe du refus de ce type de pratiques qui sont alors perçues comme déviantes car prédominent les représentations considérant la nuit comme le temps du repos. Dans ce secteur notamment, la visibilité du conflit et sa médiatisation est importante en raison du regroupement des plaignants en association ou en comité. Ces derniers appartiennent aux classes moyennes et supérieures ainsi que le montre l'évolution des profils

socio-professionnels des résidents d'après les données de l'INSEE⁶. L'Association des Riverains et Résidents de Bordeaux tente de se faire entendre auprès de la municipalité pour retrouver un peu de calme la nuit. Ainsi le président de ce collectif constate que les réactions des riverains « *sont de plus en plus importantes avec les rénovations car les quartiers deviennent plus attractifs et la cohabitation est plus difficile* »⁷.

Les quartiers populaires dans lesquels la tolérance de la vie nocturne par le voisinage semble plus grande (perception plus faible et/ou conflits moins fréquents et moins médiatisée) sont soit peu habités, soit habités par des résidents moins enclins à se plaindre. Ceux-ci sont probablement réellement plus tolérants, comme ce peut être le cas des étudiants plus compréhensifs à l'égard de leurs congénères dont ils ne considèrent pas que leurs pratiques sont marginales, ou bien, à la différence des nouveaux habitants des quartiers gentrifiés, mieux dotés en capital culturel et financier et en termes de réseaux politiques et médiatiques, ils ne sont pas en capacité de se faire entendre (Bacqué, 2006). Pour une part de ces nouveaux résidents : « *L'inadéquation de la présence et des comportements des personnes marginalisées avec le mode de vie résidentiel désiré du quartier constitue l'un des éléments moteurs de la mobilisation des riverains (...)* » (Margier, 2013, p. xxii). En effet, ces derniers peuvent considérer que les pratiques festives ordinaires des jeunes ne sont pas normales et qu'elles relèvent d'un comportement marginal.

Derrière l'argument des nuisances sonore, le refus d'une vie nocturne ordinaire et festive

Outre le bruit, différents aspects posent problème aux yeux des riverains et des autorités et cristallisent les conflits comme, par exemple, les terrasses accusées d'empiéter sur l'espace piéton. Cela est effectivement souvent le cas, et il peut s'avérer difficile de se déplacer dans certaines rues de Saint-Pierre les soirs de week-end entre 21 h et minuit. Cet argument sert en fait surtout à alimenter les griefs contre ces terrasses (et les gérants des établissements). En effet, les associations et les pouvoirs publics peuvent s'appuyer sur une loi, laquelle oblige à laisser le passage, notamment pour les véhicules de secours, ce qui renforce leur sentiment de légitimité. Ces terrasses sont en fait visées car elles sont le reflet de la vie nocturne, sa matérialisation et sa réalité. C'est d'elles que provient une partie du bruit car elles permettent aux clients des établissements de « s'installer » dans l'espace public, privatisé en l'occurrence. Attaquer les terrasses est également une tentative d'affaiblir économiquement les établissements car la différence de fréquentation entre les établissements possédant une terrasse et ceux n'en ayant pas est très nette. Cela est valable aussi bien le jour que la nuit, surtout aux beaux-jours bien que, à la suite de l'interdiction de fumer à l'intérieur, les chauffages d'extérieur se sont développés.

Ce type d'offre, bien que plaisante pour une part non négligeable des riverains, en tout cas pour le début de soirée, attire des populations, notamment jeunes, n'ayant pas forcément les mêmes

⁶ Cf. l'évolution des revenus présentée plus haut ou le niveau d'éducation, on constate par exemple une augmentation du taux de scolarisation des 18-30 ans et une baisse du nombre de personnes sans diplômes entre 2007 et 2012.

⁷ Entretien avec le président de l'association de riverain du quartier.

pratiques festives que les résidents. Il faut aussi prendre en compte l'augmentation des effectifs étudiants qui sont passés, en France, de 1,7 à 2,5 millions entre 1990 et 2014, de 95 000 à 115 000 en Aquitaine entre 2002 et 2014 et de 15 000 à 16 600 entre 2012 et 2015 à l'université Bordeaux Montaigne⁸. Cette hausse des effectifs de la population étudiante a forcément une incidence sur la massification des sortants nocturnes qui peuvent sortir plus tard, être plus « bruyants », et n'avoir pas les mêmes codes de pratique et d'appropriation des espaces publics et privés ouverts au public, et qui sont surtout, d'année en année, plus nombreux. Chacune des parties n'a pas la même conception de ce qui est légitime dans l'espace public nocturne, dans son espace public. Ces représentations ne sont d'ailleurs pas figées, ni dans l'espace, ni dans le temps. Yves Bonny (2010) a montré que les pratiques festives étudiantes et ses débordements inhérents étaient plutôt bien tolérées jusqu'au milieu des années 1990, notamment par les pouvoirs publics : « *Ce n'est que très récemment qu'elles ont basculé dans la catégorie des pratiques problématiques et fait l'objet d'une mise sur agenda politique (...)* » (Bonny, 2010, p. 82).

Plus précisément, cette « mise à l'agenda » est intervenue dans le courant des années 2000, à Rennes comme à Bordeaux. L'approche d'Y. Bonny est enrichissante ici car il s'est intéressé aux marquages légitimes et indésirables de l'espace public dans le cadre des pratiques festives des jeunes. Il ressort de son étude que la visibilité des usages et des usagers dans l'espace public, aussi bien de jour que de nuit, est légitimée quand elle est en accord avec l'imaginaire socio-spatial associé à ces espaces-temps (Bonny, 2010). Cette subjectivité qui induit des degrés de tolérance divers à l'égard du bruit est aussi liée aux représentations ou aux attentes des individus en termes de milieu sonore en fonction des contextes, de lieux et d'heures notamment. Frédéric Roulier précise ainsi : « *Le contexte de l'individu est à ce titre déterminant. Nous savons que la situation personnelle de l'individu ou la représentation mentale de la source sonore jouent un rôle.* » (Roulier, 1999). J.-M. Deleuil a d'ailleurs bien montré la subjectivité de la tolérance au bruit selon son origine, le bruit lié au travail étant bien mieux accepté que celui lié à la fête (Deleuil, 1994). Ces éléments de contexte appliqués au cas étudié sont sources d'information et de compréhension sur l'origine des conflits. Le « problème » posé par les jeunes noctambules est qu'ils ne se contentent pas de rester à l'intérieur des établissements mais que souvent ils « utilisent » l'espace public, déambulent, s'assoient sur les marches des immeubles et les devantures des magasins, sortent des établissements pour fumer, discuter et sont parfois longs à se « disperser » après la fermeture des établissements, surtout si le dernier tramway est déjà passé.

Il n'y a pas vraiment d'appropriation contestataire de l'espace nocturne à Bordeaux, ni ailleurs, la plupart du temps. La dimension politique est rarement associée aux pratiques (nocturnes) des sortants qui n'ont pas forcément conscience de déranger. Des siècles de littérature montrent que les débordements nocturnes des jeunes sont plus ou moins bien tolérés selon les lieux, les époques et les individus⁹. À Bordeaux, la prise en compte politique de cette question depuis

⁸ Sources : observatoire des étudiants (pour Bordeaux) et [MENESR-DGESIP/DGRI-SIES](#)

⁹ J.-M. Deleuil (1994) aborde les ressentiments à l'égard des pratiques de cette population il y a plus de vingt ans, S. Delattre (2003) il y a plus de cent ans et A. Mouchtouris (2003) remonte même

une dizaine d'années semble indiquer une moins grande tolérance vis-à-vis de ces pratiques. Ce positionnement est indéniablement à lier avec les mutations de la ville et l'imaginaire socio-spatial qui sous-tend le projet urbain. La vie nocturne ordinaire est encore pour beaucoup d'individus et d'élus une frontière mentale, un espace-temps qui n'est pas censé être synonyme de fête bruyante et visible. Pour autant, les usagers de cet espace-temps et les gérants d'établissement sont très faiblement fédérés et semblent peu combattifs face à cette évolution.

La concurrence entre les groupes d'individus pour l'appropriation de l'espace et du temps à Bordeaux dans les quartiers réhabilités ou en voie de l'être, découle en grande partie de ce processus d'embourgeoisement et entraîne des tensions et des conflits entre ces groupes ou avec les services de la mairie. Suite à ces difficultés de voisinage, à Saint-Pierre comme ailleurs à Bordeaux (sur le cours de l'Yser par exemple), la municipalité se montre moins tolérante et prend des mesures concrètes à l'égard des pratiques nocturnes, soit auprès des établissements, soit auprès des usagers.

III/ Positionnement et actions de la municipalité bordelaise

La part de l'imaginaire et des représentations est importante dans l'idée que les individus se font d'une ville en général, elle l'est d'autant plus la nuit à laquelle sont attribuées des caractéristiques et des valeurs parfois très différentes du jour, voire contraires. Catherine Espinasse décrit la nuit comme : « (...) *un temps différent où les valeurs ont tendances à s'inverser, où les désirs et les peurs s'exacerbent.* » (Espinasse, 2009, p.15).

Cet espace-temps reste méconnu de la plupart des individus et a toujours été une source d'inquiétude pour beaucoup. Pour reprendre une expression de Michel Foucault, les lieux peuvent être « hantés de fantasmes » (Foucault, 1984, p. 46-49). La nuit l'est aussi. Cette crainte ancienne fortement liée au manque de visibilité persiste malgré le large développement de l'éclairage public et cet espace-temps génère encore dans nombre d'esprits un sentiment d'insécurité (Gwiazdzinski, 2007, p. 28). Les dangers auxquels sont confrontés ou dont sont responsables les usagers de la nuit ainsi que les craintes rencontrées par certains ont des répercussions sur les actions menées par la mairie et la préfecture. Ces autorités ont pour mission de maintenir l'ordre dans la cité, aussi bien de jour que de nuit, et que cet ordre soit ressenti par les usagers. Des mesures sont alors mises en place afin de répondre à cet objectif, notamment à travers les polices municipale et nationale qui doivent faire appliquer une réglementation parfois spécifique à la temporalité nocturne. L'essentiel des actions déployées a trait, d'une manière ou d'une autre, à l'alcool afin d'en prévenir les conséquences de l'excès (dont font partie les « nuisances sonores » qui impliquent plus de patrouille et une image négative de la ville) par des mesures de contrôle ou interdisant la vente, la possession et la consommation.

à l'antiquité et au Moyen Âge pour illustrer que le « phénomène des jeunes de la nuit » n'est en rien nouveau.

L'encadrement plus strict suite à des plaintes¹⁰

Les changements ayant été particulièrement remarquables à Saint-Pierre et sur les petites places rénovées attenantes au quartier, telles que la place du Palais et la place Fernand Lafargue. C'est ainsi qu'après quelques mois et particulièrement après le premier printemps et le premier été suivant la fin des travaux, les plaintes de la part des riverains auprès des services de la mairie ont afflué et commencé à être prises en compte, comme l'illustre cette interview de l'adjoint au maire en charge de la vie urbaine et de la coordination de la politique de proximité :

« Cette affaire est simple et limpide ; fin 2012, les habitants de la place du Palais ont interpellé Alain Juppé et moi-même pour nous signaler leur ras-le-bol concernant la prolifération des terrasses sur la place et les nuisances sonores qu'elle implique. Nous avons donc pris la décision de ne plus accorder d'autorisation d'installation de nouvelles terrasses. » (*Sud-Ouest* du 13/08/2014)

Cela montre que la municipalité est attentive et réactive aux doléances des riverains. Depuis, elle limite fortement les autorisations d'exploitation de terrasses et cette situation entraîne parfois un traitement qui peut paraître inégal entre les restaurateurs. Cet exemple est emblématique de l'ambivalence de la position municipale à propos des effets qu'entraînent les mutations dont elle est en grande partie responsable. Ainsi, sur la place du Palais, dans le quartier Saint-Pierre, le responsable du bar « Chez Fred » dispose de l'autorisation d'exploiter une large terrasse durant toute la journée et la soirée (fig. 8) tandis que les propriétaires de l'établissement voisin, le bar à vin « La Pie Colette », ouvert il y a quelques mois, n'ont l'autorisation d'en exploiter une seulement de 11 h à 15 h. A la suite de ces plaintes, et après ces quelques mois de liberté, l'encadrement de la vie nocturne est ainsi devenu plus strict, les concerts, par exemple, ne sont désormais plus autorisés sur la place F. Lafargue en dehors de la fête de la musique, le 21 juin. Le cas des terrasses cité plus haut est également instructif : « Chez Fred » voit son autorisation renouvelée tous les ans car la mairie n'a pas de raison valable de lui retirer. En effet, bien qu'attractive et très fréquentée, la place du Palais ne connaît que rarement des débordements de la part de la clientèle des établissements, leur seul tort étant d'être présents et de discuter. Néanmoins, pour satisfaire également les riverains mécontents, lors du changement de propriétaire de « La Pie Colette », l'autorisation d'exploitation jusqu'alors détenue n'a pas été renouvelée. Pour résumer, les autorités municipales permettent l'exploitation d'une terrasse pour satisfaire le commerçant et la demande des usagers et en refusent une autre à l'établissement voisin pour satisfaire les riverains. Au final, tout le monde est mécontent : les commerçants qui se sentent lésés et ne « *font pas de chiffre* », les usagers qui ne trouvent pas de place en terrasse et n'ont pas le choix de l'établissement s'ils veulent être dehors, et les riverains qui trouvent que les terrasses existantes le soir sont de trop. L'équilibre entre les demandes des différentes catégories d'usagers n'a pas encore été trouvé à Bordeaux.

¹⁰ L'analyse de ces dernières provient du recoupement de plusieurs sources : les entretiens menés avec les riverains, la police, les élus et les gérants d'établissements, ainsi que le relais qu'en fait la presse locale.

Même des secteurs comme la place du Palais, qui ne semblent pas, a priori, poser de problème, sont devenus le théâtre de tensions.



Figure 8 : La terrasse du bar « Chez Fred », place du Palais (19/10/13, 00h15, photo C. Comelli)

La mairie a sa part de responsabilité dans ces situations conflictuelles en étant à l'origine du projet de revitalisation qui a favorisé le développement de l'attractivité et l'embourgeoisement. Cette posture est délicate car les élus doivent offrir une vie et une ville nocturne pour les habitants et les touristes car il ne faut pas oublier que Bordeaux fait partie d'une importante agglomération étudiante par ailleurs très attractive en termes de fréquentation touristique ; ils doivent donc permettre le développement d'une offre qui répond aux attentes d'usagers nocturnes et ainsi satisfaire également les entrepreneurs. Enfin, ils doivent en outre satisfaire les résidents, qui, dans le cas des secteurs conflictuels, ont des attentes opposées et souhaitent que la nuit soit le temps du repos. Les autorités se retrouvent ainsi tiraillées entre les exigences (parfois contradictoires) des résidents-électeurs et les intérêts économiques de la commune, ce dont découlent des régulations à géométrie variable.

Au-delà de cette tentative de satisfaire tous les protagonistes au cas par cas, la position de la municipalité en matière de vie nocturne paraît s'approcher de celle des associations de riverains. Elle est en effet très stricte sur la législation à en croire le nombre croissant, depuis plusieurs mois déjà, de contraventions ou de fermetures administratives qu'ont connues différents établissements dans plusieurs quartiers. Ainsi, fin 2014 à la suite des plaintes – médiatisées – de riverains à propos du cours de l'Yser¹¹, les autorités sont intervenues pour sanctionner cinq établissements :

¹¹ Le cours de l'Yser, qui relie la place des Capucins aux boulevards, est un quartier populaire qui a accueilli les immigrés espagnols et portugais. Il est en cours de réhabilitation et se trouve dans le

« Une pétition a filé en mairie (...). Depuis, c'est-à-dire vendredi dernier, cinq arrêtés municipaux ont été signés par Alain Juppé, visant cinq établissements nocturnes du secteur. Ils concernent l'application d'une restriction d'horaires, à savoir l'obligation de fermeture à 19 heures le soir et non à 2 heures du matin et ce, pendant 15 à 30 jours.» (Sud-Ouest, 18/11/2014.)

Quelques mois après, en avril 2015, un arrêté municipal « collectif » a été pris obligeant tous les établissements situés sur une portion de ce cours à fermer à minuit au lieu de 2h, il a été levé au bout de huit mois.

Bordeaux et la lutte contre certaines formes de consommation d'alcool

Parmi les autres mesures prises pour limiter les nuisances et donc la présence d'individus dans l'espace public, il existe un arrêté interdisant de consommer de l'alcool en réunion sur un périmètre étendu de la ville de 11h à 7h le lendemain matin (fig. 9), concrètement cela se traduit par l'interdiction de sortir d'un bar avec un verre sans être assis, ce à quoi veillent les employés des établissements. Cette situation entraîne alors des tensions entre clients et barmen. Les barmen passent leur temps à rappeler à l'ordre les clients qui stationnent devant les établissements pour éviter tout problème avec les riverains, la police et les représentants de la mairie : ils font respecter les limites de l'autorisation dont ils disposent, afin d'éviter de recevoir des amendes et surtout d'être contraints à une fermeture administrative. Les clients ne comprennent pas toujours qu'ils ne peuvent pas poser leur verre sur une table en terrasse s'ils n'ont pas de chaise à cette table.

périmètre du PNRQAD (programme national de requalification des quartiers anciens dégradés) de la ville, à quelques centaines de mètres de la gare qui est au cœur de l'OIN (Opération d'intérêt national) Euratlantique qui verra Bordeaux reliée à Paris en 2 h en 2017 par la ligne à grande vitesse, contre 3 h aujourd'hui.



Figure 9: Périmètre d'interdiction de la consommation d'alcool en réunion sur la voie publique de 11h à 7h

Lorsque la police et la mairie interviennent, c'est très souvent à la suite de plaintes, pour tapage nocturne en particulier puisque ce délit existe et peut être invoqué par les riverains qui ne tolèrent pas le bruit généré par les activités nocturnes. Ils se sentent ainsi légitimés par la loi. Bien souvent, les actions de la municipalité pour encadrer et réglementer la vie nocturne sont des réponses immédiates à une situation ou à un événement plus qu'une réelle politique, comme en témoignent les restrictions d'ouverture cours de l'Yser quelques jours à peine après la plainte déposée par des riverains. C'est ainsi que l'ensemble des mesures en lien avec la consommation d'alcool a été pris à la suite d'une série de noyades de jeunes alcoolisés dans la Garonne¹². Ces dernières visent principalement les jeunes, et notamment ceux qui se sont appropriés le miroir d'eau la nuit. Les parcs et jardins publics étant fermés le soir, la rue est le seul endroit où se réunir pour les jeunes dont beaucoup résident encore chez leurs parents, ou dans des appartements ou des chambres universitaires exigus. Les regroupements au miroir d'eau peuvent s'apparenter à ce que l'on nomme les *botellónes* en Espagne où les jeunes : « ont pris l'habitude de se réunir le soir dans les rues et les places des villes et des villages pour se retrouver entre amis et consommer ensemble de grandes quantités d'alcool. » (Farnié, 2005, p. 15). La pratique se déroulant dans l'espace public jugée comme transgressant l'ordre moral est cette consommation d'alcool. Celle-ci étant parfois excessive, elle est souvent considérée

¹² En l'espace de moins de deux ans, entre juillet 2011 et mai 2013, sept jeunes hommes sont morts noyés dans la Garonne alors qu'ils étaient sortis avec des amis

comme relevant du « mal boire » (Bianquis, 2012). Boire beaucoup, voire à s'en rendre malade, n'est pas illégal, il s'agit donc d'un jugement moral qui considère ce type de comportement comme « mauvais », contraire à l'ordre désiré. S'il n'y a pas de limite à la quantité d'alcool autorisée, un ensemble de lois permet d'en limiter sa consommation parmi lesquelles l'interdiction d'acheter de l'alcool pour les mineurs, d'être ivres sur la voie publique, de conduire avec un taux arrêté d'alcool dans le sang, etc. Ces lois sont valables sur l'ensemble du territoire national et sont censées refléter les valeurs auxquelles souscrit, globalement, le peuple français.

D'autres règles peuvent fixer la limite entre ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas sur un territoire plus restreint. Ainsi, certains arrêtés sont spécifiques au département de la Gironde, à la commune de Bordeaux, voire à un périmètre encore plus restreint comme celui du miroir d'eau par exemple où les contenants en verre sont interdits. Ces règles sont faites pour contraindre au respect des normes édictées par la société, sur les territoires auxquels elles s'appliquent, du plus large au plus réduit. Elles peuvent par ailleurs varier selon les temporalités, en s'appliquant par exemple uniquement certains jours ou sur certains créneaux horaires. L'alcoolisation des jeunes constitue certes un problème de santé publique mais un autre aspect du problème lié à ces regroupements dans l'espace public alors approprié, c'est qu'au-delà de ne pas respecter l'ordre moral ou réglementaire en vigueur, ces jeunes laissent parfois l'espace public en désordre, laissant derrière eux quantité de débris et en particulier des bouteilles et bris de verre. C'est en réponse à cet état de fait que la mairie a pris cet arrêté « anti-verre » applicable autour du miroir d'eau¹³ (fig. 10). En plus de la prise de cet arrêté municipal, l'appropriation nocturne du miroir d'eau a entraîné une réorganisation du travail de nettoyage et de son fonctionnement. Jusqu'en 2012, il était nettoyé le matin par l'équipe de jour. Depuis, il est nettoyé par l'équipe de nuit dès 4 h 15 : celle-ci enlève le plus gros des déchets et du verre, puis l'équipe du matin opère la finition à la lumière du jour. De plus, en raison de l'importance des débris et surtout des bris de verre laissés sur la surface du miroir d'eau, celui-ci est laissé « en eau » la nuit durant l'été pour éviter que les jeunes ne viennent s'y asseoir et ainsi les cantonner à la périphérie, sur les marches, afin de faciliter le travail de nettoyage d'une part, et d'autre part, d'éviter les accidents la journée liés aux éventuels bris de verre (les enfants – et certains adultes- y jouent pieds-nus).

13 Arrêté « anti verre » datant du 18/07/2007

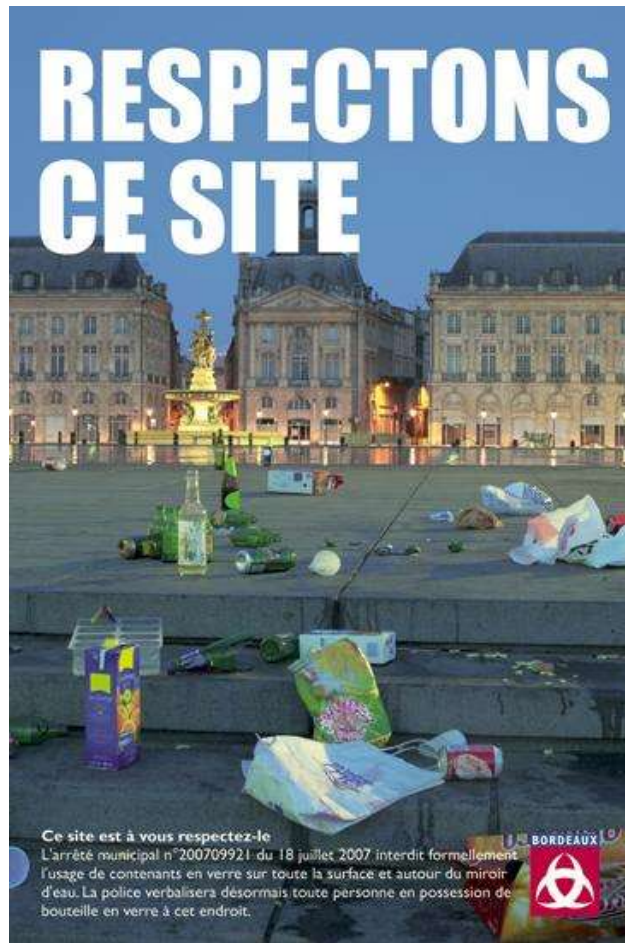


Figure 10: Campagne de sensibilisation rappelant l'arrêté du 18/07/2007 interdisant l'usage des contenants en verre au miroir d'eau (source : mairie de Bordeaux)

Les dispositifs réglementaires présentés ici sont associés à des dispositifs opérationnels. Concrètement, la présence policière dans l'espace public a été revue à la hausse en soirée et la nuit. Cela permet de répondre aux deux objectifs recherchés par les autorités : le maintien de l'ordre et le renforcement du sentiment de sécurité. Les horaires de travail des policiers municipaux qui étaient 6 h-20 h 30 ont été élargis et l'horaire de fin de service a été repoussé de deux heures l'été, soit à 22 h 30. Cependant, les débordements étant rares avant 22 h 30, les horaires de service ont donc de nouveau été élargis pour mieux s'adapter aux pratiques des usagers. Pour cela, dans un second temps, une mission « hibou » a été créée au sein de cette même police municipale, composée de quatre agents qui patrouillent jusqu'à minuit ou 1 h (le samedi). Ils viennent en renfort à la police nationale, en particulier pour contrôler le respect des arrêtés (par les épicerie et les usagers) et les établissements nocturnes (dans ce cas principalement pour le tapage nocturne). Une brigade fluviale a également mise en place pour repêcher les éventuels noyés. Elle est composée de sauveteurs dans des embarcations et d'agents au sol, ses horaires de fonctionnement s'adaptent à l'activité nocturne et varient selon les jours et les événements. On peut par ailleurs noter qu'il existe à Bordeaux depuis 2012 des

équipes de prévention¹⁴, comme cela se fait dans de nombreuses autres villes sous des appellations différentes (correspondants de nuit, chuchoteurs) et dont le but est la médiation sociale (Rocher, 2002).

En dehors de la consommation d'alcool principalement visée par ces mesures, c'est l'ensemble des pratiques nocturnes qui peuvent être considérées comme déviantes au sens de H. Becker (1985) pour la simple raison que ces pratiques se déroulent la nuit. Ainsi, des pratiques « saines » comme le sport ne sont pas toujours permises, même sur des infrastructures ouvertes et éloignées des habitations telles celles installées sur les quais. Dans cet espace, les usagers ne sont pas autorisés, par exemple, à utiliser les terrains de sport ou le *skate-parc* après 22 h. Les lumières s'éteignent sur ces lieux pour signifier que leur usage n'est pas souhaité au-delà de l'heure définie par la mairie. La municipalité joue en quelque sorte avec la nuit, décide de son arrivée en éclairant ou en laissant dans la pénombre les différents espaces selon les usages qu'elle considère acceptables ou non, après un seuil fixé relativement arbitrairement, ici 22 h, seuil symbolique qui correspond au début du tapage nocturne. Les individus sont ainsi contraints dans leurs usages de cet espace public, et ne peuvent juger par eux-mêmes s'il est trop tard pour pratiquer certaines activités.

Conclusion

La politique de revalorisation mise en place à Bordeaux tend, plus ou moins vite mais inexorablement, à l'embourgeoisement des quartiers concernés, y compris la nuit. A la suite de cette politique de revitalisation, le quartier Saint-Pierre, premier concerné par la requalification, est devenu l'exemple même du quartier gentrifié. L'objectif de revitalisation du centre ancien affiché par la municipalité a parfaitement été atteint, et même au-delà des espérances ou plutôt au-delà des projections temporelles, puisque, particulièrement à Saint-Pierre ou au miroir d'eau, l'attractivité nocturne est très importante, ce qui n'était pas le cas en amont des réhabilitations. Ces politiques ont donc un impact non négligeable sur la vie nocturne car, dans les deux cas présentés, elle en est à l'origine. Ces transformations diurnes et nocturnes sont en partie responsables d'un partage difficile de ces espaces, entraînant relégations, intolérance et conflits d'usage.

Face à ces mutations spatio-temporelles et aux tensions qu'elles induisent, la mairie adopte une position ferme et peu tolérante vis-à-vis des pratiques nocturnes. A Bordeaux, « faire la fête » presque toute la nuit pour la fête de la musique ou pour le réveillon de la Saint Sylvestre reste néanmoins toléré¹⁵. Les débordements sont autorisés quand ils sont décidés et encadrés. C'est

¹⁴ Dénommées TAF à Bordeaux pour « tendances alternatives festives ».

¹⁵ Avec des exceptions car lors de la fête de la musique 2016, les bars n'ont été autorisés à ouvrir au-delà de 2 h, alors qu'ils ont droit à une dérogation ce soir-là, ainsi qu'il l'est précisé dans l'arrêté municipal ad hoc. Mais cette année, en raison des matchs de foot de l'euro, les grandes scènes habituellement présentes n'ont pas été déployées en centre-ville comme à l'accoutumé, mais des scènes plus petites ont pris le relais dans les quartiers périphériques et la fête n'a pas été autorisée au-delà de 2h.

le principe du carnaval, l'inversion temporaire des rôles permet de renforcer la cohésion sociale et de maintenir l'ordre le reste de l'année : « *Les fêtes ont pour but de réaffirmer l'ordre social et la norme plus que de sécréter la rupture et le désordre qui accompagnent habituellement les fêtes.* » (Arpaillange et Augustin, 2009, p. 100). Le reste du temps, chacun doit tenir son rôle et la nuit ne fonctionne pas différemment du jour, elle n'est pas plus ouverte ou intégratrice. Cet espace-temps des nuits urbaines parfois perçu comme différent, plus ouvert, permettant plus de liberté et d'échanges, respecte plus qu'on ne le pense l'entre-soi que l'on retrouve dans le quotidien des pratiques des individus.

Sans une réflexion approfondie par les collectivités sur les temps des usagers, il est impossible d'envisager, de leur part, une réelle prise en compte de la nuit comme un temps de la vie et de la ville, certes différent du jour, mais pas moins important et encore moins inexistant. C'est en raison d'une vision figée de la société que la diversité des rythmes sociaux et des différents territoires temporels n'est pas suffisamment prise en compte dans les politiques urbaines (Mallet, 2014). Cette frontière mentale a pour conséquence de faire de la nuit bordelaise une frontière physique, c'est-à-dire une nuit où les possibilités d'accès sont limitées (transports et offres réduits, réglementation et contrôles accrus) pour le plus grand nombre. Pourtant une autre vision de la nuit est possible, celle qui considère son potentiel économique comme un levier pour attirer les touristes tels que les *city-breakers*¹⁶, les étudiants ou encore de nouveaux résidents. Cette question est étudiée sur d'autres terrains européens, à Londres par A. Eldridge (2010) et à Lisbonne par J. Noffre (2015). Il est ainsi intéressant de comparer les volontés politiques qui sous-tendent ces projets. Si, à Bordeaux, l'essor d'une vie nocturne festive semble ne pas avoir été anticipé et être une « surprise » pour les élus, les travaux de Jordi Noffre sur le quartier de Bairro Alto à Lisbonne montrent la possibilité d'une approche complètement différente¹⁷. En effet, dans ce quartier de la capitale portugaise, la vie nocturne est considérée comme un axe de développement économique majeur et est encouragée par les autorités locales pour attirer étudiants et touristes. Cependant, un des revers d'une telle politique reste la gentrification qui exclut les résidents les plus populaires.

Bibliographie :

AMPHOUX, P., 1992, Politiques urbaines : de la gestion du bruit à la création du paysage sonore. In colloque franco-italien « *politiques et gestions paysagères* ». Levens. Ecole nationale du paysage, 12 p.

¹⁶ On désigne par *city-break* des « escapades » réalisée en milieu urbain, (souvent par d'autres urbains), c'est-à-dire un tourisme d'évasion du quotidien effectué dans un temps bref (moins de quatre nuits passées hors domicile pour la définition statistique internationale du « court séjour »), et le plus souvent adossé à un week-end.

¹⁷ Travaux présentés lors de la journée d'étude « Villes européennes et nuit urbaine » à Montpellier le 13/06/16

- ARPAILLANGE, C. & AUGUSTIN, J.-P., 2009, « Les fêtes dans la politique de la ville : une jeunesse urbaine entre autonomie limitée et émancipation politique ? », *Sud-Ouest Européen* n°27, p. 97-108.
- ATKINSON, R., 2004, « The evidence of the impact of gentrification: news lessons for the urban renaissance? », *European Journal of Housing Policy*, vol.4, n°1, p. 107-131.
- BACQUE, M.-H., 2006, « En attendant la gentrification : discours et politiques a la Goutte d'Or (1982-2000) », *Sociétés contemporaines*, n° 63, p. 63-83.
- BECKER, H. S., 1985, *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié.
- BERNIE-BOISSARD, C., 2004, *Regards d'urbanité. Parcours, recherches et pistes dans la ville*, Paris, Harmattan.
- BIANQUIS, I., 2012, *L'alcool, anthropologie d'un objet-frontière*, Paris, L'Harmattan.
- BONNY, Y., 2010, « Marquages légitimes et indésirables des espaces publics urbains : le cas des pratiques festives », *Travaux et documents de l'UMR 6590 (ESO)*, n°30, p. 79-90.
- CLERVAL, A. et FLEURY, A., 2009, « Politiques urbaines et gentrification, une analyse critique à partir du cas de Paris », *L'Espace Politique* [En ligne], 8 | 2009-2, mis en ligne le 15 novembre 2009, consulté le 26 septembre 2016.
- COMELLI, C., 2015, *Mutations urbaines et géographie de la nuit à Bordeaux*. Thèse de doctorat en géographie, Université Bordeaux Montaigne.
- DELATTRE, S., 2003, *Les douze heures noires. La nuit à Paris au XIXe siècle*, Paris, Albin Michel.
- DELEUIL, J.-M., 1994, *Lyon la nuit*, Lyon, Presses universitaires de Lyon.
- DUMAS, J., 2000, *Bordeaux, ville paradoxale*, Talence, MSHA.
- ELDRIDGE, A., 2010, « *The urban renaissance and the night-time economy: who belongs in the city at night?* » In: *Social sustainability in urban areas: communities, connectivity, and the urban fabric*. Earthscan, London
- ESPINASSE, C., 2009. L'attractivité nocturne de Paris. *Cahiers Espaces*, n°103, p. 17-22.
- FARNIE, D., 2005, « Le « botellón » : l'alcool hors les murs », *Les travaux du CREC en ligne*, n° 2, p. 15-39.
- FIJALKOW, Y., 2007, *Sociologie des villes*, Paris, La Découverte.
- FOUCAULT, M., 1984, « Dits et écrits. Des espaces autres » (conférence au Cercle d'études architecturales, 14 mars 1967), in *Architecture, Mouvement, Continuité*, n°5, octobre 1984, pp. 46-49.
- GENTY, M., 1998, « Les espaces centraux : changements, affermisements et conquête », In Laborde Pierre (dir.), *Bordeaux, métropole régionale, ville internationale ?* Notes et études documentaires n° 5072, Paris, La Documentation française, p. 13-31.
- GWAZDZINSKI, L., 2002, *La nuit dimension oubliée de la ville : entre animation et insécurité. L'exemple de Strasbourg*, thèse de doctorat, Université de Strasbourg.
- 2007, «*Nuits d'Europe. Pour des villes accessibles et hospitalières*, Belfort, Université de technologie de Belfort-Monbéliard (UTBM).
- HARVEY, D., 1989, *From Managerialism to Entrepreneurialism: The Transformation in Urban Governance in Late Capitalism*, *Geografiska Annaler*, Vol. 71, No. 1, p. 3-17.

- MALLET, S., 2010, « Exposer les espaces référents d'une politique urbaine : le cas des mises en lumière à Bordeaux », *Lieux communs* n°13, Nantes, Ecole nationale supérieure d'architecture de Nantes.
- MALLET, S., 2014, « Les rythmes urbains de la néolibéralisation », *Justice spatiale*, n° 6 juin 2014.
- MARGIER, A. 2013, *La cohabitation dans les espaces publics. Conflits d'appropriation entre riverains et personnes marginalisées à Montréal et Paris*. Géographie. Université du Québec à Montréal.
- MARIEU, J. & ROULAND, P., 2009, « Tramway et modèles de ville », In Godier, P. et al. *Bordeaux métropole, un futur sans rupture*, Marseille, Parenthèses, p. 50-65.
- MOUCHTOURIS, A., 2003, *Les jeunes de la nuit*, Paris, L'Harmattan.
- NOFRE J, et al., 2015, *Exploring nightlife and urban change in Bairro Alto, Lisbon*. City & Community (in press).
- ROCHE, S. 2002. *Tolérance zéro ? Incivilités et insécurité*, Paris : Odile Jacob.
- ROULIER, F., 1999, « Pour une géographie des milieux sonores ». *Cybergeo : European Journal of Geography [En ligne]*, document 71. <http://cybergeo.revues.org/5034> (consulté le 12 décembre 2014).
- SEGAS, S., 2009, La production de l'agglomération bordelaise par la littérature savante, 1995-2005, In Godier, P. et al. *Bordeaux métropole, un futur sans rupture*, Marseille, Parenthèses, p. 16-33.
- SIBLEY, D., 1995, *Geographies of Exclusion : Society and Difference in the West*, Psychology Press.
- SMITH, N., 2003, La gentrification généralisée, In Bidou-Zachariassen, C., *Retours en ville*, Paris, Descartes & Cie, p. 45-72.
- TAPIE, G., 2009, 1995-2008 : Espaces publics bordelais. In Godier, P. et al. *Bordeaux métropole, un futur sans rupture*, Marseille, Parenthèses, p. 150-173.
- VAN CRIEKINGEN, M. & FLEURY, A., 2006, La ville branchée : gentrification et dynamiques commerciales à Bruxelles et à Paris, *Belgé*, n°1-2, p. 113-134.
- VERDON, J., 2009, *La nuit au Moyen Age*, Paris, Perrin.